

FONCIA PARIS RIVE

DROITE

19 RUE DE LA TOUR
75116 PARIS

TÉL : 01 55 74 63 70

Fax :

Paris, le 12/08/2021

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

TB HONOPROCEDURE M.BALBASKARAN

Période du 04/12/2020 au

Copropriétaire :

Copropriété :

RESIDENCE LES ORMES
6-12 AVENUE JEAN MOULIN
93100 MONTREUIL



Référence : S.032590.00000

Page N° 1/1

HONO PROCEDURE M.BALBASKARAN	A répartir	Dont TVA	Charges Récupérables
TRAVAUX DECIDES AG			
MARRE ET GUILLARD - Fac. N°200134 du 06/07/2020 Affaire BALABASKARAN	1.500,00	250,00	
MARRE ET GUILLARD - Fac. N°210059 du 28/02/2021 MARRE ET GUILLARD DOSSIER MME BALABASKARAN	3.000,00	500,00	
MARRE ET GUILLARD - Fac. N°210167 du 23/06/2021 MARRE ET GUILLARD CPH FACT 210167	2.400,00	400,00	
TOTAL TRAVAUX DECIDES AG	6.900,00	1.150,00	
TOTAL HONO PROCEDURE M.BALBASKARAN	6.900,00	1.150,00	
TOTAL IMMEUBLE (Euros.)	6.900,00	1.150,00	0,00

MARRE & GUILLARD
SOCIETE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Jean-Charles GUILLARD
Spécialiste en droit social

Véronique MARRE
Spécialiste en droit des personnes

Gordana ZARIC
Juliette LINDET

AVOCATS ASSOCIES

~

Validé par francois
Le 09/07/2020

SDC LES ORMES
6-12 Avenue Jean Moulin
93100 MONTREUIL

Paris, le 6 juillet 2020

Affaire : SDC LES ORMES / Ayants droit de Mme Balabaskaran

N/Réf. : GZ/GZI/220716

Facture numéro : 200134

NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES

Préparation de l'audience de conciliation en défense
Audience devant le Bureau de conciliation et d'orientation du Conseil de
Prud'hommes de Bobigny du 6.07.2020

- MONTANT H.T.	1250,00 €uros
- TVA 20,00 %	250,00 €uros
- TOTAL T.T.C.	1500,00 €uros

VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

Date de règlement : 30 jours à compter de la date de la facture.

Taux des pénalités exigible à compter du 31^{ème} jour en l'absence de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €)

Saisie le 12/07/2021
Régulée le 19/07/2021

PAIEMENT N° : 3915017

MARRE & GUILLARD
SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

32590

Jean-Charles GUILLARD
Spécialiste en droit social

Véronique MARRE
Spécialiste en droit des personnes

Gordana ZARIC

Juliette LINDET

AVOCATS ASSOCIES

SDC LES ORMES
6-12 Avenue Jean Moulin
93100 MONTREUIL

Paris, le 28 février 2021

Affaire : SDC LES ORMES / BALABASKARAN
N/Réf. : 220716 - GZII/GZ

Facture numéro : 210059

NOTE D'HONORAIRES

Procédure Tribunal Judiciaire :

- Etude des conclusions nouvelles adverses
- Etude des pièces nouvelles adverses
- Communication au client
- Echanges de courriers client et adversaire
- Rédaction des conclusions en réponse pour le SDC
- Recherche de JP
- Echanges de mails avec le SDC pour pièces nouvelles
- Correspondance avec la CPAM
- Rédaction du bordereau de communication des pièces
- Communication au Tribunal Judiciaire et échanges de correspondances

Libellé	Taux de TVA	HT
Honoraires	20,00 %	2 500,00 €

Total HT soumis à TVA : 2 500,00 €
 Total TVA : 500,00 €
Total TTC à régler : 3 000,00 €

VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

*Date de règlement : 30 jours à compter de la date de la facture.
 Taux des pénalités exigible à compter du 31^{ème} jour en l'absence de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €)*

Saisie le 12/07/2021
Régulée le 19/07/2021

32590

PARIS
PARENIRE N°: 3915017

MARRE & GUILLARD
SOCIETE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Jean-Charles GUILLARD
Spécialiste en droit social

Véronique MARRE
Spécialiste en droit des personnes

Gordana ZARIC

Juliette LINDET

AVOCATS ASSOCIES

Syndicat des Copropriétaires LES ORMES
6-12 Avenue Jean Moulin
93100 Montreuil

Paris, le 23 juin 2021

Affaire : SDC LES ORMES / BALABASKARAN
N/Réf. : 220716 - GZ//GZ

Facture numéro : 210167

DEMANDE DE PROVISION

Provision sur procédure d'appel - Cour d'appel de Paris sur jugement du Conseil de prud'hommes de Bobigny

Libellé	Taux de TVA	HT
Provision	20,00 %	2 000,00 €

Total HT soumis à TVA : 2 000,00 €
 Total TVA : 400,00 €
 Total TTC à régler : 2 400,00 €

VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

Date de règlement : 30 jours à compter de la date de la facture.
Taux des pénalités exigible à compter du 31^{ème} jour en l'absence de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €)